

Diplôme de l'Institut d'études Politiques de Grenoble

Spécialité Direction de projets culturels

RNCP26732 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Grade_Master — Diplôme conférant le grade de Master
Code(s) NSF	120, 123, 128
Formacode(s)	13027
Code(s) ROME	L1302, K2103
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE · SIRET : 19380134700017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités suivantes :

1- La direction des affaires culturelles pour une collectivité territoriale. Le titulaire sera en charge de :

- préparer et mettre en oeuvre des actions et politiques culturelles;
- gérer des relations avec des élus;
- diriger une équipe;
- coordonner des partenaires publics ou privés

2- La gestion d'une mission à dimension culturelle. Le titulaire sera en charge de :

- l'accompagnement à la construction ou à l'aménagement d'un équipement;
- la création ou l'organisation d'une manifestation;
- l'élaboration, suivi et évaluation d'un programme d'action sectoriel ou transversal;
- définir et mettre en oeuvre un partenariat européen ou international

3- La gestion d'une mission pour une agence culturelle territoriale. Le titulaire sera en charge de :

- accompagner ou mettre en oeuvre des études
- définir et suivi de plans de formations
- organiser des événements professionnels

4- L'administration d'une structure artistique. Le titulaire sera en charge de :

- l'administration de compagnie (direction d'équipe, gestion des contrats de travail, gestion des relations avec les pouvoirs publics) ;
- la gestion de productions ;
- la gestion des relations avec les publics (communication, médiation).

5- La responsabilité de service/de projet dans une structure artistique ou culturelle. Le titulaire sera en charge de :

- la définition et rédaction d'un projet culturel ;
- le conseil en gestion et politique culturelle ;
- l'administration de tournée ou de festival ;

- le montage de financements, dont financements européens ;
- la gestion de productions ;
- les relations avec les publics ;
- la conception, coordination et mise en oeuvre d'actions culturelles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue de leur formation, les diplômés maîtrisent :

- un savoir pluridisciplinaire en sciences sociales leur permettant d'analyser les faits sociaux et politiques propres aux sociétés contemporaines,
- l'environnement institutionnel et l'histoire des politiques publiques de la culture, en France en Europe et dans le cadre de l'Union européenne,
- les modalités de recherche d'un financement pour un projet culturel auprès de l'Union européenne ou à l'échelle internationale,
- la diversité des activités, des professions et des projets dans le domaine patrimonial.
- la conception de l'économie d'un projet culturel : appréhender la culture et l'art comme outils du développement ; adapter ou rechercher des modèles économiques, financiers, et juridiques pertinents pour ses projets ou son territoire ; intégrer la logique de la responsabilité environnementale dans les démarches artistiques et culturelles.
- la conception et la mise en oeuvre d'une stratégie de communication adaptée à un projet ou à un équipement culturels.
- Les logiques fondamentales de la gestion et du droit des entreprises culturelles (capacité à dialoguer avec les différents professionnels intervenants sur ces sujets : comptables, avocats, services fiscaux, directeurs et administrateurs d'entreprises culturelles, etc.).
- les principaux rouages de la comptabilité générale, des documents de synthèse (bilan et compte de résultat), exercices appliqués sur Excel,
- la langue anglaise à un niveau en conformité aux exigences de leur projet professionnel.

Ils disposent en outre par leurs expériences de stages :

- de connaissance concrète des milieux professionnels et de la capacité à articuler des enseignements théoriques dispensés et des situations et savoir-faire découverts au cours des stages.

Ils disposent en outre par leurs expériences de stages :

- de connaissance concrète des milieux professionnels et de la capacité à articuler des enseignements théoriques dispensés et des situations et savoir-faire découverts au cours des stages.

Ils disposent enfin, par leurs travaux de recherches, d'une :

- capacité à élaborer, conduire et rédiger un travail de recherche de niveau universitaire articulant problématique théorique et enquête de terrain.
- capacité à choisir et maîtriser des méthodes d'enquêtes appropriées pour la gestion d'un projet ou d'un équipement culturel.

Globalement, les diplômés de cette formation sont capables de :

- construire une réflexion générale sur les enjeux artistiques culturels.
- rechercher des analyses et des approches critiques pour étayer son point de vue
- traduire leur analyse en possibilités d'action publique ou d'action artistique et culturelle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires du diplôme peuvent évoluer dans les secteurs d'activité suivants :

- collectivités publiques, en particulier collectivités locales (collectivités territoriales et établissements de coopération intercommunale) : administration générale, missions transversales, spectacle vivant, patrimoine, cinéma ;
- agences culturelles territoriales (au niveau régional ou départemental) ;
- compagnies artistiques du spectacle vivant ;
- entreprises culturelles du spectacle vivant ;
- agences de conseil en matière culturelle.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les titulaires du diplôme peuvent exercer les emplois suivants:

- directeur(trice) des affaires culturelles en collectivités locales (collectivités territoriales, EPCI ou autre structure intercommunale – Pays, PNR, etc.) ;
- attaché(e) au sein d'un service culturel de collectivité locale ;
- chargé(e) de mission au sein d'une collectivité locale (service culturel ou mission transversale)
- chargé(e) de mission au sein d'une agence culturelle régionale, départementale ou intercommunale ;
- chef de projet dans une agence de conseil en matière culturelle ;
- administrateur(trice) ou assistant(e) d'administration de structure culturelle (compagnie, équipement, festival) ;
- responsable de service ou de projet dans une structure culturelle ;
- chargé(e) de production ;
- attaché(e) de relations publiques ;
- programmeur(trice).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 939
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
Oui

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Non

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

OUI

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 851 €
Selon la branche	7 500 € – 8 000 €
Prise en charge	Branches concernées
7 851 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 000 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel
7 904 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 500 €	CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP14666

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26732/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	6 840 €
Coût moyen par dossier	2 280 €
Durée moyenne	260 h
Période	01/2020 – 09/2020
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	10 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.